AKEW

Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke
Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Cassa di compensazione delle centrali elettriche svizzere

Rapport de gestion 2020

Sommaire

3 Éditorial
4 L’exercice de la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité
7 Chiffres-clés de la CC CE
8 Comptes de la CC CE
10 Rapport de révision de la CC CE
11 Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CC CE
11 Organisation de la CC CE
12 L’exercice de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité
14 Chiffres-clés de la CAF CE
16 Comptes de la CAF CE
18 Rapport de révision de la CAF CE
19 Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE
19 Organisation de la CAF CE

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

L’exercice 2020 de la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité (CC CE) ainsi que celui de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité (CAF CE) ont été influencés par plusieurs facteurs.

Coronavirus (COVID-19)
L’exercice écoulé a été très fortement marqué par les répercussions de la pandémie. D’une part, il a fallu appliquer correctement les lois, ordonnances et circulaires édictées à un rythme élevé. D’autre part, notre Caisse de compensation AVS et d’allocations familiales s’est engagée et s’engage encore à fournir un soutien le meilleur possible et rapide à nos membres touchés par la pandémie. Ce défi, nous avons pu le relever avec brio grâce à l’excellente collaboration de tous les services impliqués (membres de la CC CE, OFAS, fournisseurs de services informatiques et collaborateurs de la CC CE). Nous tenons à exprimer à toutes et à tous nos remerciements les plus sincères!

Changement à la direction
En 2020, la CC CE a connu un double changement à sa direction. Sur le plan de la direction stratégique, c.-à-d. au niveau du comité, Yves Bovay, président, et Stefano Garbin, vice-président, ont échangé leurs fonctions le 1er juillet 2020. Cette permutation de rôles entre le président et le vice-président permet d’assurer de manière idéale la continuité au sein de la direction pour la période administrative à venir (2022 à 2026). En outre, le comité pourra profiter jusqu’à fin 2021 de la vaste expérience d’Yves Bovay, qui est membre du comité depuis 2001.

Sur le plan de la direction opérationnelle, le passage de témoin entre Damian Keller et Florian Fingerhuth le 1er mai 2020 s’est également déroulé sans problème. M. Keller a grandement contribué à l’évolution positive de la CC CE au cours des dernières années. Le nouveau directeur, Florian Fingerhuth, veillera à s’assurer que le développement de la CC CE initié par son prédécesseur se poursuive avec succès.

Renforcement de l’organisation
Grâce à un niveau de numérisation déjà élevé de la CC CE, le passage au télétravail rendu nécessaire en raison de la pandémie de coronavirus a été réalisé très rapidement et sans aucune perte de qualité pour les membres. La CC CE va s’efforcer à l’avenir également d’engager la suite des démarches nécessaires pour numériser ses processus opérationnels, et ce afin de renforcer encore son efficacité et son efficience.

Au cours de l’exercice écoulé, la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité a réalisé un bénéfice de 219 440 francs, ce qui lui a permis d’augmenter à nouveau ses fonds propres.

La Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité a bouclé l’exercice 2020 sur une perte de 349 360 francs, qui s’explique par un résultat d’exploitation négatif et un résultat financier plus bas (par rapport à l’année précédente). La Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité dispose toujours à la fin de l’exercice d’une base de fonds propres solide et saine.

Nous adressons nos remerciements à l’ensemble des acteurs pour leur grand engagement, notamment les membres du comité, les responsables techniques de nos membres et les collaborateurs de notre secrétariat.

Stefano Garbin
Président

Florian Fingerhuth
Directeur

Zurich, avril 2021

L'exercice de la CC CE

Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité

2020

Masse salariale: une évolution réjouissante
La masse salariale gérée par la CC CE est passée de 2,403 milliards de francs (2019) à 2,440 milliards de francs (2020), soit une hausse de 1,5 %. Le nombre d'assurés actifs, à 32 402 en 2020, est stable par rapport à l'année précédente (32 470). Le nombre des rentiers actifs (bénéficiaires de rentes) s'élevait en fin d'année (31 décembre 2020) à 9 251 personnes.

Coronavirus: un défi relevé
Au cours de l'exercice écoulé, les défis posés par la pandémie ont été relevés avec brio grâce à la collaboration de tous les acteurs. La CC CE a versé des prestations d'un montant d'environ 800 000 francs et traité environ 1 100 demandes.

Processus numériques: exploiter davantage le potentiel
La CC CE s'efforce de promouvoir les échanges par voie numérique avec ses membres qui ont actuellement à disposition les «plateformes» suivantes:

- Le portail client connect a entièrement fait peau neuve en 2019. Il permet de réaliser la plus grande partie des opérations (déclarations de salaires, mutations de cotisations, factures, décomptes de prestations et informations clients) par voie numérique entre les employeurs et la CC CE.
- ALPS (Applicable Legislation Platform Switzerland) permet aux employeurs de saisir en ligne des missions de travailleurs à l'étranger (p. ex. déplacements professionnels, détachements) ou des activités lucratives durables dans plusieurs États (pluriactivités) puis de les transmettre à la CC CE. Le processus d'autorisation s'en trouve ainsi considérablement raccourci.
- Autre interface avec la CC CE, le format ELM/PUCS (déclaration de salaire électronique) permet également de transmettre très facilement les salaires par voie numérique.

N'hésitez pas à contacter nos collaborateurs en cas de questions concernant les processus numériques.

Compte d'exploitation AVS/AI/APG/AC/APG COVID-19

Cotisations AVS/AI/APG perçues	**2020**	**2019**	**Δ**
Cotisations salariales	257 688 888	246 728 435	4,4 %
Cotisations personnelles	1 591 537	1 455 460	9,3 %
Intérêts moratoires	21 576	65 094	–66,9 %
Amortissements	–2 461	0	0,0 %
Intérêts rémunératoires	2 244	–9 200	0,0 %
Total	**259 301 785**	**248 239 789**	**4,5 %**
Compte d'exploitation AVS			
Rentes ordinaires	209 913 569	205 389 020	2,2 %
Allocation pour impotent	2 606 437	2 603 482	0,1 %
Frais de gestion	750	0	0,0 %
Intérêts moratoires	0	176	0,0 %
Restitution de cotisations	–3 332 089	–3 639 416	–9,4 %
Total	**209 188 667**	**204 353 262**	**2,4 %**
Compte d'exploitation AI			
Rentes ordinaires	7 150 081	7 697 128	–7,1 %
Rentes extraordinaires	9 480	9 480	0,0 %
Allocation pour impotent	283 627	208 422	36,1 %
Indemnités journalières	2 087 021	1 684 929	23,9 %
Parts de cotisations	130 416	104 495	24,8 %
Intérêts rémunératoires	13 152	14 395	–8,6 %
Restitution de cotisations	–261 889	–565 115	–53,7 %
Total	**9 411 888**	**9 153 735**	**2,8 %**
Compte d'exploitation APG			
Indemnités APG	5 960 631	6 827 930	–12,7 %
Allocation de maternité (AMat)	1 943 202	2 226 330	–12,7 %
Amortissements et remises	0	171	0,0 %
Parts de cotisations et restitution de cotisations	494 868	555 471	–10,9 %
Restitution de cotisations	–100 584	–103 876	–3,2 %
Total	**8 298 118**	**9 506 026**	**–12,7 %**
Compte d'exploitation AC			
Cotisations ≤ CHF 148 200 (2,2 %)	49 907 133	49 284 305	1,3 %
Cotisations > CHF 148 200 (1,0 %)	1 666 736	1 618 320	3,0 %
Total	**51 573 869**	**50 902 625**	**1,3 %**
APG COVID-19 (extrait)			
Garde des enfants, salariés	104 029	0	0,0 %
Quarantaine, salariés	674 731	0	0,0 %
Allocation garde d'enfants, soins intenses/école spéciale, salariés	2 238	0	0,0 %
Total	**780 998**	**0**	**0,0 %**

32 402

Assurés

Nombre de contrats de travail actifs au 31 décembre 2020

9251

Rentiers

Nombre de bénéficiaires de rentes AVS et AI, sans allocation pour impotent au 31 décembre 2020

plus de 95 %

des opérations passent par le portail connect

Cotisations salariales

en millions de CHF

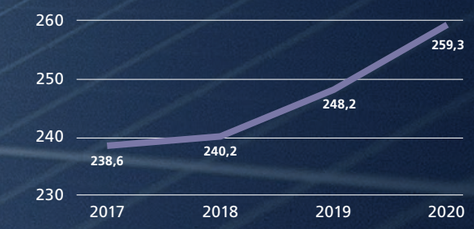

Rentes AVS

en millions de CHF

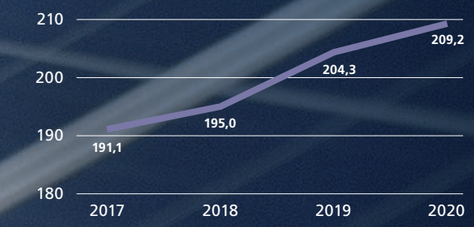

Rentes AI

en millions de CHF

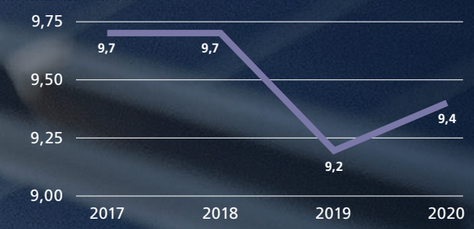

APG / Maternité

en millions de CHF

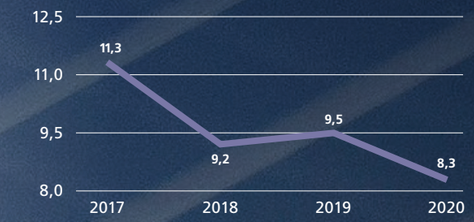

Compte de résultats de la CC CE

en CHF

	2020	2019
Contributions aux frais d'administration	1 539 930	1 484 933
Travaux pour le compte de tiers (AC, CAF, LPP, redistribution CO_2, coronavirus)	818 422	717 576
Autres produits d'exploitation	95 176	49 962
Produit net des prestations	**2 453 528**	**2 252 471**
Charges de personnel	–1 613 017	–1 611 403
Charges d'exploitation	–124 221	–158 340
Charges informatiques	–383 899	–325 312
Autres charges d'exploitation	–181 342	–136 156
Charges administratives	**2 302 479**	**–2 231 211**
Produits du capital	53 242	51 557
Bénéfices sur cours	63 435	266 498
Charges financières	–6 286	–7 079
Constitution de réserve de fluctuation de valeur	–42 000	–55 000
Résultat financier	**68 391**	**255 976**
Bénéfice de l'exercice	**219 440**	**277 237**

Le compte de résultats et le bilan qui suit concernent la comptabilité de la CC CE (= compte des frais d'administration). Ces fonds sont la propriété de la CC CE.

Les prestations AVS/AI/APG et AC, les cotisations des employeurs et des personnes sans activité lucrative, des rentiers, les indemnités journalières versées par le régime des APG, etc. n'y figurent pas. Ces éléments sont indiqués dans les comptes d'exploitation séparés. Les avoirs et engagements du compte d'exploitation sont la propriété de la Confédération (= fonds).

Bilan de la CC CE

en CHF

Actif

Actif circulant	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Liquidités	556 330	586 980
Créances résultant de prestations (cotisations en souffrance)	17 358 233	15 685 298
Avoirs auprès d'autres secteurs comptables (SC 5)	396 392	0
Autres créances	186 424	106 797
Actif circulant	**18 497 379**	**16 379 074**
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	3 122 339	2 829 636
Réserve de fluctuation de valeur et provisions	–467 000	–425 000
Immobilisations corporelles	2	2
Actif immobilisé	**2 655 341**	**2 404 638**
Actif	**21 152 720**	**18 783 712**

Passif

Fonds étrangers		
Compte courant CdC	18 204 536	15 689 862
Autres dettes	23 808	26 561
Dettes auprès d'autres secteurs comptables (SC 5)	0	312 354
Fonds étrangers à court terme	**18 228 344**	**16 028 776**
Provisions	40 000	90 000
Fonds étrangers à long terme	**40 000**	**90 000**
Fonds étrangers	**18 268 344**	**16 118 776**
Fonds propres		
Réserves générales	2 664 936	2 387 699
Bénéfice de l'exercice	219 440	277 237
Fonds propres	**2 884 376**	**2 664 936**
Passif	**21 152 720**	**18 783 712**

Rapport de révision de la CC CE

Au comité de la
Caisse de compensation
De Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21
Zurich

En notre qualité d'organe de révision conformément à l'article 68 AHVG, nous avons effectué l'audit substantielle de la loi et des comptes annuels ci-joints d**e la Caisse de compensation de Centrales Suisses d'Électricité**, Zurich, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et le compte d'administration pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Le Comité st responsable des comptes annuels, tandis que notre mission est de les vérifier et de les évaluer. Nous confirmons que nous remplissons les conditions de qualification et d'indépendance.

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Nous avons vérifié les éléments et informations des états financiers annuels sur la base d'échantillons aléatoires. Nous pensons que notre audit fournit une base raisonnable é notre jugement.

Selon notre appréciation, l'application substantielle de la loi, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes, à la loi et aux règlement édictés par l'0ffice fédéral des assurances sociales OFAS.

Dans le cadre de nos audits, nous avons également acquis la conviction que la gestion du fonds était conforme aux exigences légales.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels 2020 qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Pascale Erni
Expert-réviseur

Lucerne, 3. mars 2021

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Postfach, 6002 Luzern
Telefon: +41 58 792 62 00, Telefax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CC CE

Conformément aux dispositions légales, le comité de la CC CE est responsable de l'adoption des comptes annuels et du rapport de gestion. Cette adoption a eu lieu lors de la séance du comité du 6 mai 2021.

Organisation de la CC CE

Association fondatrice
Association des entreprises électriques suisses (AES)
Hintere Bahnhofstrasse 10, 5000 Aarau

Comité (nommé jusqu'au 31 décembre 2021)

Représentants des employeurs
Stefano Garbin, St. Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, président
Yves Bovay, anciennement Groupe E, vice-président
Peter Enderli, anciennement Axpo Services AG
Urs Iseli, CP BKW

Représentants des salariés
Corrado Dazio, Società Elettrica Sopracenerina SA
Roland Graf, anciennement Elektrizitätswerke des Kantons Zürich

Organe de révision
PricewaterhouseCoopers SA (PwC)
Robert-Zünd-Strasse 2, 6002 Lucerne

Secrétariat
Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21, 8044 Zurich
044 265 53 32
akew@akew.ch, www.akew.ch

Direction du secrétariat
Florian Fingerhuth, directeur
Alfred Gusterer, directeur adjoint

L’exercice de la CAF CE

Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité

2020

Résultat annuel

Le compte de résultats de la CAF CE boucle sur une perte de –349 360 francs (année précédente: 2 353 219 francs). Cette situation s’explique principalement par un résultat financier plus faible que l’année précédente (baisse de revenus d’environ 1 million de francs par rapport à l’année précédente) et, d’autre part, par un résultat d’exploitation négatif de –413 837 francs. Les cotisations de la CAF perçues auprès des employeurs sont légèrement plus basses que l’année précédente car les cotisations ont été abaissées dans certains cantons. En raison des adaptations cantonales dans le domaine des allocations, le montant des allocations familiales versées a été plus élevé que l’année précédente (augmentation d’environ 1,47 million de francs par rapport à 2019). Avec un taux de couverture (dépenses rapportées aux fonds propres) de plus de 47 %, la réserve minimale d’au moins 20 % est nettement dépassée.

Compensation des charges

La CAF CE procède à une compensation des charges dans 17 cantons. L’introduction d’un tel mécanisme a été décidée dans le canton de Zurich. La mise en œuvre d’une compensation des charges obligatoire à l’échelle de la Suisse nécessite encore l’aval du Parlement.

Administration de la CAF

La CAF gère pratiquement tous les contacts avec les employeurs par le canal numérique via le portail connect. Compte tenu des différents systèmes d’allocations selon les cantons, leur mise en œuvre est complexe car le type et l’étendue des allocations sont souvent différents d’un canton à l’autre. Pour la majorité des cantons, la CAF CE est chargée de l’encaissement des cotisations accessoires (p. ex. financement des mesures cantonales pour la formation professionnelle, allocations parentales, services de garde d’enfants). Il s’agit là d’un service d’encaissement dont la charge administrative est indemnisée.

Comparaison des taux de cotisation CAF

Canton	Cotisation en % CAF CE 2019	Cotisation en % CAF CE 2020	Cotisation en % CAF cantonale 2020	Masse salariale 2020	Masse salariale en % 2020
AG	1,25	1,20	1,45	435 026 448	18,9
AI	0	0	1,80	0	0,0
AR	1,40	1,40	1,60	4 351 229	0,2
BE	1,70	1,55	1,60	424 105 374	18,4
BL	1,35	1,35	1,30	85 111 330	3,7
BS	1,35	1,35	1,80	1 930 294	0,1
FR	2,17	2,35	2,80	93 230 545	4,0
GE	2,45	2,45	2,45	466 256	0,0
GL	1,50	1,50	1,50	19 664 743	0,9
GR *	1,65	1,65	1,65	107 100 321	4,6
JU	2,70	2,70	2,65	7 989 225	0,3
LU	1,40	1,35	1,35	150 188 446	6,5
NE	1,83	1,83	2,10	5 548 867	0,2
NW	1,50	1,50	1,50	4 601 385	0,2
OW	1,40	1,40	1,40	14 849 021	0,6
SG	1,45	1,50	1,80	76 890 592	3,3
SH	1,15	1,20	1,40	9 929 910	0,5
SO	1,25	1,20	1,15	220 456 287	9,6
SZ	1,40	1,40	1,40	37 351 399	1,6
TG	1,70	1,70	1,80	29 397 489	1,3
TI	2,00	2,00	2,05	99 149 606	4,3
UR	1,65	1,65	1,70	28 052 820	1,3
VD	2,10	2,40	2,58	76 708 631	3,4
VS	3,00	2,65	2,55	139 086 381	6,0
ZG	1,60	1,65	1,70	2 524 726	0,1
ZH	1,15	1,15	1,20	229 757 089	10,0
Suisse				**2 303 468 412**	**100,0**

* pour le canton des Grisons, la CAF CE est un office de décompte

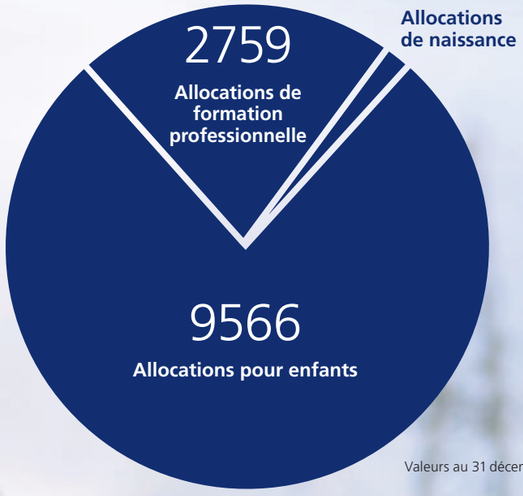

Valeurs au 31 décembre 2020

35 776 927

Cotisations CAF en CHF

6985

Bénéficiaires

au 31 décembre 2020

36 476 635

Allocations CAF en CHF

Bénéfice / perte de l’exercice

en millions de CHF

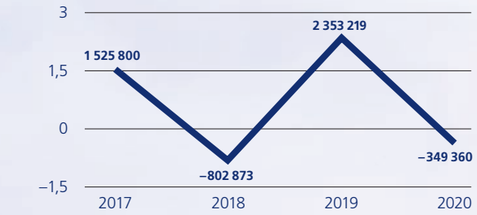

Compensation des charges (solde)

en CHF

Compte de résultats de la CAF CE

en CHF

	2020	2019
Cotisations des employeurs / office de décompte	35 776 927	36 084 210
Indemnités perçues au titre de la péréquation des charges	1 112 504	1 291 387
Produit net	**36 889 431**	**37 375 597**
Allocations familiales	–36 476 635	–35 011 171
Indemnités versées au titre de la compensation des charges	–826 634	–1 152 775
Charges nettes	**–37 303 268**	**–36 163 946**
Résultat d'exploitation	**–413 838**	**1 211 651**
Charges de personnel	–20 545	–28 507
Indemnités de tiers	38 099	33 974
Autres charges d'exploitation	–664 844	–652 693
Charges administratives	**–647 290**	**–647 226**
Produits du capital	382 638	381 807
Bénéfices sur cours	477 669	1 948 357
Charges financières	–43 538	–41 370
Constitution de provisions Correction «Portefeuille»	–105 000	–500 000
Résultat financier	**711 769**	**1 788 794**
Bénéfice / perte de l'exercice	**–349 360**	**2 353 219**

Réserves provenant de bénéfices de la CAF CE

en CHF

	31 décembre 2020	31 décembre 2019
État au 1.1.	168 948	–184 271
Prélèvement «Réserves de compensation»	184 271	0
Bénéfice / perte de l'exercice	–349 360	2 353 219
Attribution aux réserves ordinaires (décision de l'assemblée générale)	0	–2 000 000
État au 31.12. après utilisation des bénéfices	**3 859**	**168 948**

Bilan de la CAF CE

en CHF

Actif

Actif circulant	**31 décembre 2020**	**31 décembre 2019**
Liquidités	16 458	12 520
Avoir en compte courant	810 250	1 011 720
Autres avoirs	134 092	412 886
Actif circulant	**960 800**	**1 437 126**
Actif immobilisé		
Immobilisations financières	21 367 571	20 491 043
Provisions Correction «Portefeuille»	–3 205 000	–3 100 000
Actif immobilisé	**18 162 571**	**17 391 043**
Actif	**19 123 371**	**18 828 169**

Passif

Fonds étrangers		
Autres engagements	473 927	259 221
Dettes au montant global des finances	429 857	0
Fonds étrangers à court terme	**903 784**	**259 221**
Provisions compensation des charges	1 650 000	1 650 000
Fonds étrangers à long terme	**1 650 000**	**1 650 000**
Fonds étrangers	**2 553 784**	**1 909 221**
Fonds propres		
Réserves ordinaires	15 500 000	13 500 000
Réserves de compensation	1 065 729	1 250 000
Réserves provenant de bénéfices au 31.12.	353 219	–184 271
Bénéfice / perte de l'exercice	–349 360	2 353 219
Fonds propres	**16 569 588**	**16 918 948**
Passif	**19 123 371**	**18 828 169**

Rapport de révision de la CAF CE

Au comité de la
Caisse d’allocations familiales
de Centrales Suisse d’Electricité
Bergstrasse 21
Zurich

En notre qualité d’organe de révision, nous avons effectué l’audit des comptes annuels ci-joints d**e la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisse d‘Electricité**, Zurich, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et le compte d’administration pour l’exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l’établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants, aux dispositions légales applicables, aux statuts et aux règlements, incombe au Comité. En outre, le Comité est responsable du choix et de l’application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions y relatives de la législation fédérale sur l'assurance vieillesse et survivants et aux Normes d’audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d’anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d’audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d’audit relève du jugement de l’auditeur. Un audit comprend une évaluation de l’adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu’une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d’audit.

Opinion d’audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l’exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes, aux dispositions légales applicables, aux statuts et aux règlements.

Rapport sur d’autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d’agrément conformément à la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants et qu’il n’existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

En outre, nous attestons la conformité de la tenue de la comptabilité et de la gestion de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisse d'Electricité, Zurich avec les différentes prescriptions cantonales et avec celles qui découlent de la Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Dans ce contexte, nous avons apprécié si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations, le versement des prestations et l’exécution des contrôles d’employeurs sont respectées.

Nous recommandons d’approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Claudio Notter
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Pascale Erni
Expert-réviseur

Lucerne, 3. Mars 2021

PricewaterhouseCoopers AG, Robert-Zünd-Strasse 2, Postfach, 6002 Luzern
Telefon: +41 58 792 62 00, Telefax: +41 58 792 62 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied eines globalen Netzwerks von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.

Adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE

Conformément aux dispositions légales, l’assemblée générale de la CAF CE est responsable, sur proposition du comité, de l’adoption des comptes annuels et du rapport de gestion de la CAF CE. Le 6 mai 2021, le comité a approuvé les comptes annuels et le rapport de gestion 2020 à l’intention de l’assemblée générale et recommande à cette dernière de les adopter. Compte tenu de la situation liée à la pandémie de COVID-19, cette adoption par l’assemblée générale fera l’objet d’une décision par voie de circulation pour l’exercice écoulé.

Organisation de la CAF CE

Comité (nommé jusqu’au 31 décembre 2021)

Représentants des employeurs
Stefano Garbin, St.Gallisch-Appenzellische Kraftwerke AG, président
Yves Bovay, anciennement Groupe E, vice-président
Peter Enderli, anciennement Axpo Services AG
Urs Iseli, CP BKW

Représentants des salariés
Corrado Dazio, Società Elettrica Sopracenerina SA
Roland Graf, anciennement Elektrizitätswerke des Kantons Zürich

Organe de révision
PricewaterhouseCoopers SA (PwC)
Robert-Zünd-Strasse 2, 6002 Lucerne

Direction du secrétariat
La direction de la Caisse d’allocations familiales de Centrales Suisses d’Électricité est déléguée à la Caisse de compensation des Centrales Suisses d’Électricité.

AKEW

Ausgleichskasse Schweizerischer Elektrizitätswerke
Caisse de compensation des Centrales Suisses d´Électricité
Cassa di compensazione delle centrali elettriche svizzere

Caisse de compensation des Centrales Suisses d'Électricité
Bergstrasse 21, 8044 Zurich, +41 44 265 53 32, akew@akew.ch
www.akew.ch

KOMMPAKT.CH